

**Ontario Energy Board**  
P.O. Box 2319  
2300 Yonge Street  
27th Floor, Suite 2701  
Toronto ON M4P 1E4  
Telephone: 416 481-1967  
Facsimile: 416 440-7656

**Commission de l'énergie de l'Ontario**  
C.P. 2319  
2300, rue Yonge  
27<sup>e</sup> étage, bureau 2701  
Toronto (Ontario) M4P 1E4  
Téléphone : 416-481-1967  
Télécopieur : 416-440-7656



## **Pour publication immédiate**

Le 22 mai 2014

### **La Commission de l'énergie de l'Ontario aide les clients résidentiels d'Enbridge à gérer les coûts de leurs factures de gaz naturel**

**Toronto** – La CEO annonce aujourd'hui qu'elle prolongera la période durant laquelle la plupart des clients résidentiels d'Enbridge Gas Distribution sont exigés de s'acquitter des frais élevés inattendus encourus durant l'hiver.

L'hiver dernier fut un des plus longs et des plus rigoureux enregistrés en Ontario depuis 37 ans. La décision d'aujourd'hui permettra aux clients de gérer les frais mensuels résultant de la hausse des prix. Ceci signifie que la hausse inattendue du prix du gaz naturel l'hiver dernier sera prélevée auprès des clients sur une période de 27 mois plutôt que la période standard de douze mois. Les effets de cette décision sur les factures mensuelles se feront sentir à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 pour les clients qui achètent le gaz naturel par l'entremise d'Enbridge.

« La Commission estime que la répartition de la hausse des tarifs sur une période prolongée est nécessaire dans ce cas-ci afin d'atténuer les effets sur la facture des clients qui achètent leur gaz auprès d'Enbridge », stipule la décision.

Pour rendre cette décision, la Commission a tenu compte des opinions des consommateurs et des groupes d'intervenants des consommateurs, notamment la Federation of Rental-housing Providers of Ontario, le Conseil des consommateurs du Canada, la Coalition des consommateurs vulnérables d'énergie, l'Association des consommateurs industriels de gaz, Energy Probe ainsi que les manufacturiers et les exportateurs canadiens.

Après avoir examiné les opinions de ces groupes et individus, la Commission entend aussi revoir son processus de révision du coût du gaz naturel que transmettent les entreprises de services publics aux clients.

### **Renseignements supplémentaires**

- Contexte sur les prix du gaz naturel, la Commission de l'énergie de l'Ontario et le mécanisme de rajustement trimestriel des tarifs  
[http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/ Documents/Press Releases/bg\\_QRAM\\_fr.pdf](http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/ Documents/Press Releases/bg_QRAM_fr.pdf)
- Questions et réponses concernant la décision liée à Enbridge  
[http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Consumers/Natural+Gas/Natural+Gas+Rates/Natural+Gas+Utility+Applications\\_fr](http://www.ontarioenergyboard.ca/OEB/Consumers/Natural+Gas/Natural+Gas+Rates/Natural+Gas+Utility+Applications_fr)
- En savoir plus sur l'aide d'urgence unique pour les consommateurs à faible revenu (programme AIE)

[http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/Consumers/Consumer+Protection/Help+for+Low-Income+Energy+Consumers\\_fr](http://www.ontarioenergyboard.ca/oeb/Consumers/Consumer+Protection/Help+for+Low-Income+Energy+Consumers_fr)

- Vous pouvez trouver d'autres idées de gestion de votre consommation d'énergie en visitant [www.enbridgegas.com/energyefficiency](http://www.enbridgegas.com/energyefficiency) ou [www.powerauthority.on.ca/conservation](http://www.powerauthority.on.ca/conservation).

## **À propos de la CEO**

La Commission de l'énergie de l'Ontario est un organisme public indépendant et impartial. Elle rend des décisions qui servent l'intérêt public. Son but est de promouvoir un secteur d'énergie viable et rentable qui offre des services énergétiques fiables à un coût raisonnable.

Demandes de renseignements des médias  
416-544-5171

Demandes de renseignements du public  
416-314-2455  
1-877-632-2727

*[This document is also available in English.](#)*